

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal, du Lundi 3 Avril 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le trois avril deux mil dix-sept à dix-neuf heure sous la Présidence de Monsieur Nicolas VEAUUVY, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, M. LÉQUIPPÉ, Mme JÉHANNO, M. BIGNON, Mme BOURLIER, Mme GARNIER, M. GAURY,

Absents excusés : M. CRUCHET, M. MARAIS, M. VIOU, M. PADRO, M. TISSERAND, MME MARTINI

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Madame Sophie JEHANNO en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2017

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du 27 mars dernier. Aucune observation formulée.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : désignation d'un membre pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
Ce point sera abordé à la fin des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget communal pour l'année 2017 :

- Section de Fonctionnement :
Equilibré en Dépenses et en Recettes pour un montant de : 421 280.23 euros.
- Section d'Investissement :
Equilibré en Dépenses et en Recettes pour un montant de : 164 591.75 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le budget communal pour l'année 2017.

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstention : 0)

BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget communal pour l'année 2017 :

- Section d'Exploitation :
Equilibré en Dépenses et en Recettes pour un montant de 57 036.10 euros.
- Section d'Investissement :
Equilibré en Dépenses et en Recettes pour un montant de 65 152.84 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le budget de l'assainissement pour l'année 2017.

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstention : 0)

REVERSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET COMMUNE

Le maire expose que :

Le résultat excédentaire 2016 à inscrire au R002 de la section d'exploitation du budget annexe EAU s'établit à 36 662.04€

En vertu de l'article R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT et de la jurisprudence administrative - Conseil d'Etat 9 avril 1999 - N° 170999 - Commune de Bandol, un budget gérant un service public industriel et commercial (SPIC) peut transférer tout ou partie de son excédent de la section d'exploitation sous réserve de remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

- 1) l'excédent dégagé au sein du budget annexe du SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement
- 2) le reversement de l'excédent n'est possible qu'après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement
- 3) le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Considérant que ces conditions sont réunies :

- 1) l'excédent dégagé au budget annexe EAU est constitué de longue date :
2014 : 23 K€ - 2015 : 15 K€ - 2016 : 35 K€

De plus il ne résulte pas d'un prix trop élevé : compte 70611 en 2014 15 517€ - 2015 15 248€ - 2016 15 972€

- 2) la section d'investissement n'a pas dégagé de besoin de financement (pas de 1068) au cours des exercices 2014-2015-2016

- 3) la section d'investissement du budget 2017 comporte une prévision dépenses au compte 215 de 60 K€ . Or cette dernière ne devrait pas être réalisée.

En 2014 et 2015 ce budget n'a réalisé aucune opération dépense au compte 21 ou 23

En 2016 sur une prévision de 26 K€ seuls 2 K€ ont été consommés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de prélever la somme de 30 000.00€ sur l'excédent inutilisé de la section d'exploitation (36 662.04€) du budget annexe EAU (63200) pour le transférer au budget principal de la commune (63000). Cette opération donnera lieu au sein du budget EAU à l'émission d'un mandat de paiement au compte 672 "reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement" lors de l'exercice 2017.

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstention : 0)

DEVIS DIVERS : SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal 2 devis concernant la salle des associations :

- Un devis de la SAS Stéphane BIGOT concernant des travaux de mise en accessibilité de l'accès à la salle pour un montant de 2 544.00€ HT
- Un devis de la Société Adequat pour l'achat de mobiliers (tables et chaises), en complément de ce qui a été acheté en 2016 pour un montant de 1 300.00€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter les devis présentés et autorise Monsieur le Maire à signer les devis

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstention : 0)

CREATION D'UN SITE INTERNET

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis d'Artik Studio pour la création d'un site internet de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis d'Artik Studio qui s'élève à 400 € TTC pour la création d'un site internet.

Cette dépense sera affectée sur le compte 2051 « Concessions et droits similaires » opération 208 du budget de l'année 2017.

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstention : 0)

COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE : DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un membre pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer Monsieur VEAUUVY Nicolas à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses :

Monsieur Gaury demande s'il est envisageable de prolonger le réseau assainissement collectif rue Jean et François Tertrain. Monsieur Léquippé va faire une étude en ce sens.

Monsieur le Maire a reçu un courrier de la CCTOVAL pour savoir si des élus souhaitaient s'inscrire dans la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse afin de participer aux groupes de travail. Madame Bourlier est intéressée seulement si les réunions ont lieu en soirée.

Monsieur le Maire informe que toutes les bornes incendie de la commune vont être remises en état pour un montant de 2 694€ HT et souligne qu'une étude est en cours pour ajouter une borne incendie sur la RD 54.